

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUVBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** : M. BERTELOOT - Mme ROY - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. HELIE - Mme VANDRIESSE**OBJET
DE LA DELIBERATION****Halles et marchés - Fixation des droits de place - Année 2011**

Madame Koenders, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal est invité, chaque année, à fixer le montant des droits de place à percevoir dans les halles et marchés.

Il s'agit :

- des droits perçus pour l'occupation :

- * des stands installés sous les halles,
- * des emplacements du pourtour extérieur des halles, affectés aux vendeurs de fruits et de légumes,
- * des emplacements situés sur le « marché forain », le long des rues avoisinantes,
- * des emplacements attribués sur les marchés extérieurs,
- * des emplacements situés sur le carreau du marché de gros ;

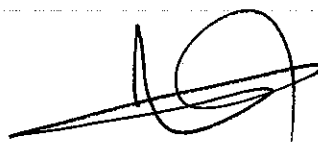
- des droits d'installation exigibles lors d'un changement d'occupant de stand situé sous les halles.

Les tarifs proposés pour 2011 sont présentés en annexe.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir fixer les droits de place à percevoir dans les halles et marchés, en 2011, dans les conditions prévues.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2010



PUBLIÉ LE 17/11/2010

MAIRIE DE DIJON

DROITS DE PLACE SUR LES HALLES ET MARCHES

Année 2011

	<i>Tarifs 2011 en euros</i>
HALLES CENTRALES	
Intérieur des halles - le m2 - par trimestre	25,86
Droits d'installation - le m2 (1)	304,00
Pourtour immédiat des halles (fruits et légumes) le m2 - par trimestre	25,73
Marché forain et marchés occasionnels (halles centrales) le mètre linéaire - par marché	1,28
MARCHES EXTERIEURS	
le mètre linéaire - par marché	1,28
MARCHE DE GROS (carreau)	
abonnement annuel - le m2	66,00
redevance journalière - le m2	1,25

(1) exigibles lors d'un changement d'occupant de stand sous les halles centrales

annexe à la délibération

MAIRIE DE DIJON

DROITS DE PLACE SUR LES HALLES ET MARCHES

Propositions

Année 2011

	Tarifs 2011 – propositions							
	Tarifs 2006 en euros	Tarifs 2007 en euros	Tarifs 2008 en euros	Tarifs 2009 en euros	tarifs 2010 arrondi	calcul de l'augmentation sur une base de 2%	tarifs 2011 arrondi	Tarifs 2011 pourcentage réel d'évolution
HALLES CENTRALES								
Intérieur des halles - le m2 - par trimestre	23,10	23,60	24,10	24,85	25,35	25,8570	25,86	2,01% titre de recette
Droits d'installation - le m2 (1)	275,00	280,00	285,00	293,00	298,00	303,9600	304,00	2,01% titre de recette
Pourtour immédiat des halles (fruits et légumes) le m2 - par trimestre	23,00	23,50	24,00	24,72	25,22	25,7244	25,73	2,02% titre de recette
Marché forain et marchés occasionnels (halles centrales) le mètre linéaire - par marché	1,17	1,19	1,21	1,24	1,26	1,2852	1,28	1,59% regie
MARCHES EXTERIEURS								
le mètre linéaire - par marché	1,17	1,19	1,21	1,24	1,26	1,2852	1,28	1,59% regie
MARCHE DE GROS (carreau)								
abonnement annuel - le m2	58,50	60,00	61,50	63,40	64,70	65,9940	66,00	2,01% titre de recette
redevance journalière - le m2	1,09	1,12	1,15	1,19	1,22	1,2444	1,25	2,46% peu utilisé

(1) exigibles lors d'un changement d'occupant de stand sous les halles centrales

annexe à la délibération

DROITS DE PLACE

PROPOSITIONS DE TARIFS POUR 2011 exemples de coût par emplacement

	surface et métrage moyens m2	Année 2009		Année 2010		Année 2011	
		droits de place	droits de place par stand	droits de place	droits de place par stand	droits de place	droits de place par stand
		Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
HALLES CENTRALES							
abonnement au trimestre (1) (le m2)							
stand lourd	28	24,85 €	695,80 €	25,35 €	709,80 €	25,86 €	724,08 €
stand intermédiaire	12	24,85 €	298,20 €	25,35 €	304,20 €	25,86 €	310,32 €
stand maraîcher	8	24,85 €	198,80 €	25,35 €	202,80 €	25,86 €	206,88 €
Carreau (2 et 3)	4	1,24 €	4,96 €	1,26 €	5,04 €	1,28 €	5,12 €
pourtour des halles	8	24,72 €	197,76 €	25,22 €	201,76 €	25,73 €	205,84 €
droits d'installation (4)							
	28	293,00 €	8 204,00 €	298,00 €	8 344,00 €	304,00 €	8 512,00 €
	12	293,00 €	3 516,00 €	298,00 €	3 576,00 €	304,00 €	3 648,00 €
	8	293,00 €	2 344,00 €	298,00 €	2 384,00 €	304,00 €	2 432,00 €
MARCHE FORAIN (le m linéaire) (2)							
	5	1,24 €	6,20 €	1,26 €	6,30 €	1,28 €	6,40 €
MARCHE DE GROS (carreau) (2 et 3)							
abonnement annuel - le m2		63,40 €		64,70 €			
redevance journalière - le m2		1,19 €		1,22 €			

(1) – encaissement par titre de recettes

(2) – encaissement direct par les placiers – tarif identique au mètre linéaire extérieur

(4) – exigibles lors d'un changement d'occupant de stand occupé par contrat sous les halles centrales

(3) – carreau : emplacement situé sous les halles, destiné aux passagers